

REGLEMENT INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2023-2024

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales publiés par la FFGolf dans le vade-mecum sportif des clubs 2023.

Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux.

Le Comité de l'épreuve est le Comité départemental de Maine et Loire, qui se réserve le droit si besoin de prendre diverses décisions dans l'intérêt de la compétition.

Lors des rencontres, c'est la **Commission Sportive du terrain sur lequel on joue** qui est le Comité de l'épreuve **par délégation** et qui statue sur les éventuels différends.

1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

*Les clubs participants s'engagent à recevoir et organiser les rencontres à domicile sur leur terrain, à ouvrir leurs installations ¾ d'heure avant le premier départ, à transmettre **par mail** (j.marty@charuau.fr) ou en photo au 06.12.18.42.23, la feuille de match numérisée comportant de façon visible le résultat de la rencontre **le soir même**.*

1.1 : LES EQUIPIERS

a) Doivent être **membres permanents du club et membres et licenciés de l'Association Sportive** du Club qu'ils représentent.

b) Le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la FFGOLF avant le début de l'épreuve.

c) Doivent avoir renouvelé leur licence **avant le 5^{ème} tour se déroulant en 2024**, disposer d'un certificat médical datant de moins de 12 mois et enregistré par le club ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

d) En cas de **changement de club** de licence après le 31 décembre, le joueur peut intégrer l'équipe de son nouveau club à partir du 1er janvier, même s'il a déjà joué pour un autre club avant le 31 décembre.

e) En cas de **transfert de licence** avant le début du championnat, le joueur pourra jouer pour son nouveau club à condition de s'être acquitté de la cotisation à l'A.S. du club et que le Président de l'A.S. du nouveau club adresse à la ligue une attestation stipulant que le joueur est membre de l'AS et renouvellera sa licence dans le club l'année suivante.

1.2 : INDEX PRIS EN COMPTE.

L'index pris en compte est celui figurant dans xnet.ffgolf.org à la veille de chaque tour.

2 : ENGAGEMENTS

2.1 : DROITS D'ENGAGEMENT EQUIPES

Les droits d'engagement des équipes à cet interclubs devront être acquittés au Comité Départemental 49

Le montant des droits d'engagement :

- **Equipes Messieurs : 60€**
- **Equipe Dames : 40 €.**

2.2 : DROITS DE JEU

Il est de la responsabilité des deux capitaines des équipes qui se rencontrent de vérifier lors de la remise des fiches de compositions d'équipe du jour que les équipiers qui sont inscrits répondent aux exigences du § 1-1 du présent règlement.

Aucune réclamation ne sera recevable après le départ du premier match du jour.

Pour chaque rencontre, le capitaine de chaque club versera un **droit de jeu (quelque soit la composition de l'équipe)** au gestionnaire du club recevant la rencontre. Le droit de jeu devra être réglé **avant le départ du premier joueur de l'équipe.**

- **Équipe Hommes : 180 €**
- **Équipe Dames : 120€**

2 : FORFAITS

Si le forfait intervient moins de 5 jours avant la date fixée pour la rencontre, cette équipe devra régler au gestionnaire qui reçoit, la moitié des droits de jeu qu'il aurait dû percevoir soit la somme de **90€** pour une rencontre Hommes ou **60€** pour une rencontre Dames.

En cas de forfait d'une équipe durant **la phase de poule ou la phase finale**, la commission sportive du comité départemental se réserve le droit de prendre les sanctions sportives appropriées.

3 : CALENDRIER

Les rencontres se déroulent le dimanche selon le calendrier fixé par la Commission Sportive de la ligue :

- Journée 1 : **12 novembre 2023**
- Journée 2 : **19 novembre 2023**
- Journée 3 : **03 décembre 2023**
- Journée 4 : **10 décembre 2023**
- Journée 5 : **14 janvier 2024**
- Journée 6 : **28 janvier 2024**
- Journée 7 et ½ finales dames : **11 février 2024**
- Finales : **17 mars 2024**

Le premier départ est fixé à 10h, cependant chaque équipe doit se rapprocher du club qui accueille la compétition pour se faire confirmer l'horaire définitif.

4 : REUNION DES CAPITAINES

Pas de réunion des capitaines au sens des règlements fédéraux.
Les capitaines des deux équipes se retrouvent au plus tard 15 minutes avant le premier départ.

- ✓ Pour échanger :
 - Leurs fiches d'ordre de jeu des doubles et simples.

5 : FORMULE DE JEU PENDANT LES PHASES DE QUALIFICATION

L'équipe est composée de **6 joueurs pour les Hommes et de 4 joueuses pour les Dames.**

- ✓ Formule Match Play au plus grand nombre de trous gagnés / 9 trous.
- ✓ Les matchs vont donc jusqu'au trou numéro 9 et 18 quel que soit le score.
 - **3 FOURSOME** sur les 9 premiers trous et **6 SIMPLES** sur les 9 derniers trous pour les **Hommes**.
 - **2 FOURSOME** sur 9 premiers trous et **4 SIMPLES** sur les 9 derniers trous pour les **Dames**.
- ✓ Pour les rencontres en **FOURSOME**, le capitaine a le libre choix de leur **composition**.
- ✓ Les FOURSOME se jouent selon la fiche d'ordre de jeu remise avant la rencontre.
- ✓ Pour les **SIMPLES**, les joueurs devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

Si à la fin des FOURSOME, dès que deux joueurs sont prêts les SIMPLES peuvent démarrer. Peu importe l'ordre de jeu décrit sur la feuille de match, mais joueur 1 VS joueur 1 ; joueur 2 VS joueur 2, etc...

Déroulement :

- 10h00 : Foursome 1
- 10h10 : Foursome 2
- 10h20 : Foursome 3
- 1^{er} Match simple : Dès que les **joueurs n°X** des deux équipes **sont prêts**.
- ...

Le vainqueur du match est l'équipe qui aura gagné le plus grand nombre de trous.

En cas d'égalité sur le nombre de trou gagné par les deux équipes, PLAY OFF (**FOURSOME**) en mort subite.

Les capitaines choisissent un des FOURSOME décrit sur la feuille de match.

A l'issue de chaque tour de la phase de qualification, un classement général est établi comme suit :

- Victoire : **2 Pts**
 - Défaite : **1 Pts**
 - Forfait : **0 Pts.**
-

Le tableau de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification.

A la fin de la phase de qualification, les **deux premières équipes Hommes** sont qualifiées pour la finale dans chaque poule.

Pour les **Dames**, les deux premières équipes de chaque poule se rencontreront pour les demi-finales. La première équipe de la Poule A contre la deuxième de la poule B et la première équipe de la Poule B contre la deuxième de la poule A. Les équipes gagnantes se rencontreront en Finale.

Les finales se dérouleront sur terrain neutre.

5 : FORMULE DE JEU POUR LES FINALES ET LES DEMI FINALES DAMES

L'équipe est composée de **6 joueurs pour les Hommes et de 4 joueuses pour les Dames.**

- ✓ Formule Match Play au plus grand nombre matches gagnés.
- ✓ Les matchs ne sont pas partagés donc se poursuivent en play off en cas d'égalité après 18 trous.
 - **1 FOURSOME et 4 SIMPLES** sur 18 trous pour les **Hommes.**
 - **1 FOURSOME et 2 SIMPLES** sur 18 trous pour les **Dames.**
- ✓ Pour les rencontres en **FOURSOME**, le **capitaine a le libre choix de leur composition.**
- ✓ Pour les **SIMPLES**, les joueurs devront être notés sur la feuille de match dans l'ordre de leurs index arrondis. A index arrondi égal, le capitaine a le choix de l'ordre de jeu.

Les équipes gagnantes de la finale de poule 1 Hommes et de la finale des équipes Femmes seront qualifiées pour une rencontre quadrangulaire avec les gagnants des autres départements de la ligue afin de déterminer les 2 clubs Hommes et Femmes qui monteront en Ligue l'année suivante.

6 : COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est le Comité départemental 49, qui se réserve le droit de modifier la forme du jeu dans l'intérêt de la compétition

Lors des rencontres, c'est la Commission Sportive du terrain sur lequel on joue qui est le Comité de l'épreuve par délégation et qui statue sur les éventuels différends.

7 : DEPARTAGE

En cas d'égalité à l'issue des rencontres de poules le départage pour le classement final se fera en prenant en compte le nombre total de trous gagnés durant celles-ci.

Si l'égalité persiste, sera pris en compte :

- Le nombre de rencontres gagnées
- Le nombre de matchs gagnés
- Le nombre de matchs perdus

8 : INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'alerte **ORANGE** ou **ROUGE** émise par Météo France la veille de la compétition concernant une journée de championnat, les rencontres seront systématiquement annulées.

Charge aux clubs recevant une épreuve d'informer les équipes de l'annulation de la rencontre et de son report au **dimanche suivant**.

- Phase de POULES :

Dans le cas où le déroulement de la rencontre serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes doivent être suivies :

- ✓ Report prévisible : Si les prévisions météo ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, **le club qui accueille** demandera son report au CD49. La rencontre sera **automatiquement reportée au dimanche suivant**. Seul le CD49 peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.
- ✓ En cas de permutation de terrain suite à un report, la gratuité des droits de jeu pour l'équipe qui se déplace reste à l'appréciation et sous la seule responsabilité du gestionnaire du club qui reçoit.
- ✓ Retard : si les circonstances ne permettent pas de lancer les matchs à l'heure (à cause du brouillard par exemple) on retarde le premier départ jusqu'à ce qu'il soit toujours possible de jouer quitte à faire partir ces matchs en "shot gun".
- ✓ Si des joueurs estiment que les conditions météo justifient d'interrompre le jeu (Règle 6-8a) ils doivent se présenter au comité de l'épreuve. Si après l'interruption le comité estime que le terrain est de nouveau praticable, les joueurs doivent reprendre le jeu là où il a été interrompu.
- ✓ Interruption définitive : si à l'heure limite de jeu annoncé par le responsable local, la rencontre n'est pas terminée, cette dernière est annulée et reportée au dimanche suivant sur le même terrain. Seule le CD49 peut décider d'un report à une autre date ou sur un autre terrain.
- ✓ Le fait que l'état du terrain ne permette pas l'utilisation des chariots et/ou oblige à faire jouer la rencontre sur un parcours réduit à 2 x 9 trous ne constitue pas un motif valable de demande de report

- **Phase FINALE :**

Report prévisible : Si les prévisions météorologiques ou l'état du terrain (greens gelés, période de dégel, eau fortuite quasi généralisée) laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable le jour de la rencontre, le CD49 peut prendre la décision de reporter une rencontre à une autre date ou de faire jouer la rencontre sur un autre terrain.

Annexe au règlement du championnat interclubs d'hiver

Ces quelques lignes ont pour objet d'aider les clubs qui reçoivent une rencontre interclubs d'hiver à résoudre quelques problèmes liés aux conditions météo particulièrement sensibles cette année.

- La rencontre doit se dérouler sur greens normaux non gelés et non sur greens d'hiver.
- Le *Comité* de l'épreuve (la commission sportive du club en relation avec le gestionnaire et l'intendant de terrain) est habilité à modifier le *Tour Conventionnel* (cf. définition dans les règles de golf). Voici quelques exemples de ce qui peut être fait surtout si certaines zones du terrain sont particulièrement humides et grasses et rendent le jeu inéquitable :
- **Un trou peut être modifié** afin d'éviter que ne rentre en jeu une zone particulièrement fragile qui provoquerait par exemple la perte d'une balle jouée depuis le départ qui finit plein fairway après une trajectoire classique. On peut ainsi réduire la longueur du trou jusqu'à en faire un par 3. Nous ne recommandons pas de créer plus de 4 par trois supplémentaires.